

La fibre optique pour tous en Haute-Savoie !

*Déploiement et ouverture des services Très Haut Débit sur
le réseau public fibre optique du Syane*



Avec la participation financière de :



Réseau public exploité par :

Tout savoir sur la fibre optique
<https://fibre.syane.fr>



Le projet

Depuis 2013, le Syane déploie le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Ce réseau permettra aux entreprises et particuliers de bénéficier du très haut débit internet, devenu indispensable face au développement des besoins et des services. Les enjeux sont nombreux : attractivité économique, essor touristique, santé connectée, télétravail, économies d'énergie, maintien de la vitalité des territoires ruraux et montagnards, administration à distance, évolution des loisirs et des usages des nouvelles technologies, etc.

Le périmètre

A terme, le réseau public fibre optique du Syane desservira toutes les zones d'activités économiques de la Haute-Savoie, ainsi que 246 communes, conformément au Plan National Très Haut Débit. Les autres communes seront couvertes soit par des initiatives publiques locales (Communauté de Communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc), soit par des opérateurs privés (ex-agglomération d'Annecy, agglomération d'Annemasse, communes de Cluses et de Thonon-Les-Bains).

10 000

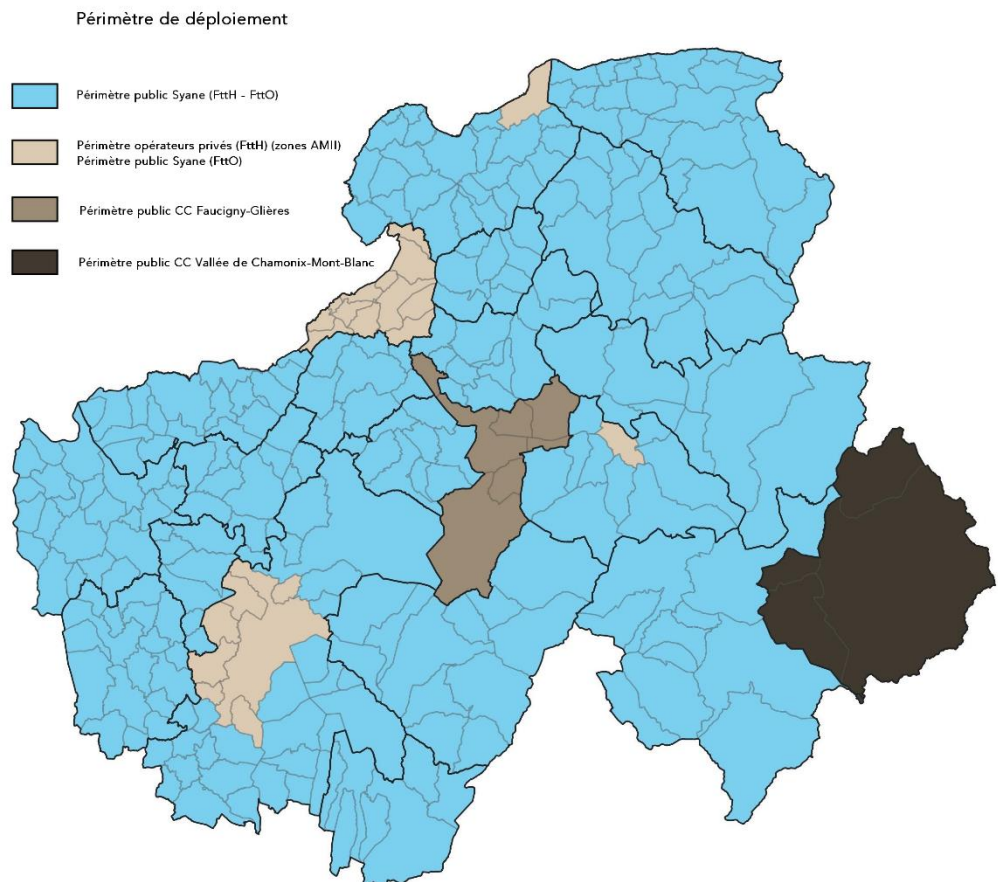
km de réseaux

246

communes desservies

300

M€ d'investissements





Financement du projet en deux phases

Les phases du projet sont établies et portées par le Syane.

Le financement de la première phase est soutenu par un partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région et l'État. Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales. La deuxième phase est financée par le Syane, le Déléguataire, les redevances et l'État.

	Description des opérations	Détail des montants	Sous-total *
2013 - 2021	Phase 1 <ul style="list-style-type: none"> Couverture des principaux sites économiques (ZAE, tourisme, Collèges/Lycées) 140 000 prises FTTH (fibre pour les particuliers) Réseau de collecte (FTTO) 200 sites techniques 	Prises Syane (partie « affermée ») <ul style="list-style-type: none"> 72 M€ financés par le Syane 68 M€ de subventions externes : Etat (31,2M), Région (12M€), CD74 (12M€), EPCI (7,2M€), Syane (5,5M€ - anticipations de travaux) >> Déploiement en cours	140 M€
	Phase 2 <ul style="list-style-type: none"> Finalisation de la couverture FTTH ~ 180 000 prises FTTH 	Prises Covage (partie « concessive ») <ul style="list-style-type: none"> 40 M€ financés et 75 000 prises réalisées par l'exploitant Covage >> Déploiement en cours	
2020 - 2025		Prises Syane (partie « affermée ») 115 M€ financés (104 000 prises) dont : <ul style="list-style-type: none"> 55 M€ financés par le Syane 45 M€ financés par la Région AURA 15 M€ de subvention (Etat FSN) >> Marché en cours d'attribution (offres reçues) ; lancement des premières commandes fin 2020	155 M€
Phase 1 et 2 : 320 000 prises FTTH réalisées sur la période 2013 - 2025		Montant total :	295 M€

Participations publiques :

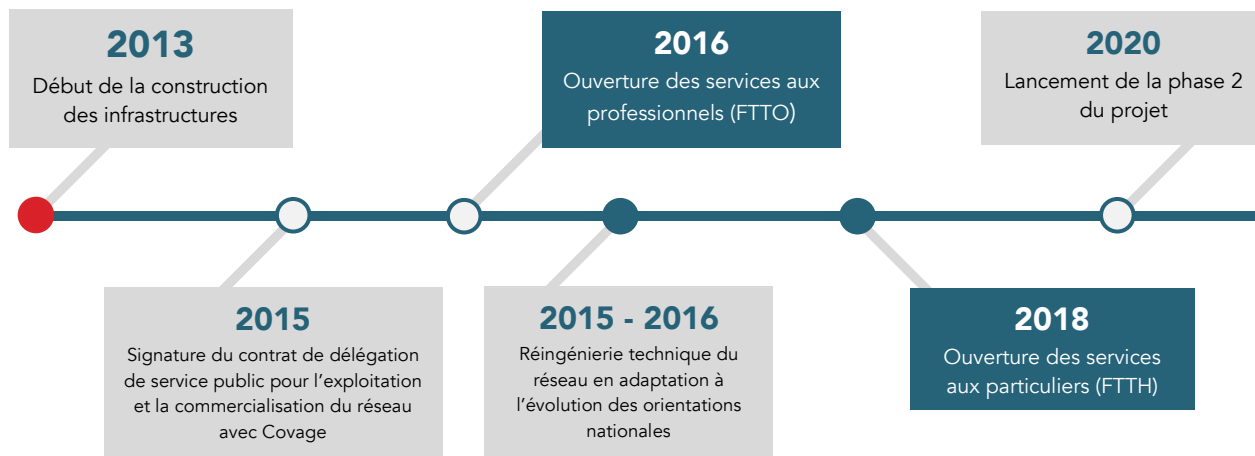


Partenaires financiers :





Dates clés du projet



Les étapes de déploiement de la fibre optique pour les professionnels (FTTO) et les particuliers (FTTH)

Professionnels (FTTO)

2015 - 2020

Une priorité : un accès 100% fibre pour le monde économique

10 000 professionnels raccordables soit 90% des entreprises de plus de 6 salariés et les principaux bâtiments publics, d'enseignement et de santé

Une liaison fibre optique pour chaque commune du périmètre

Particuliers (FTTH)

2015 - 2025

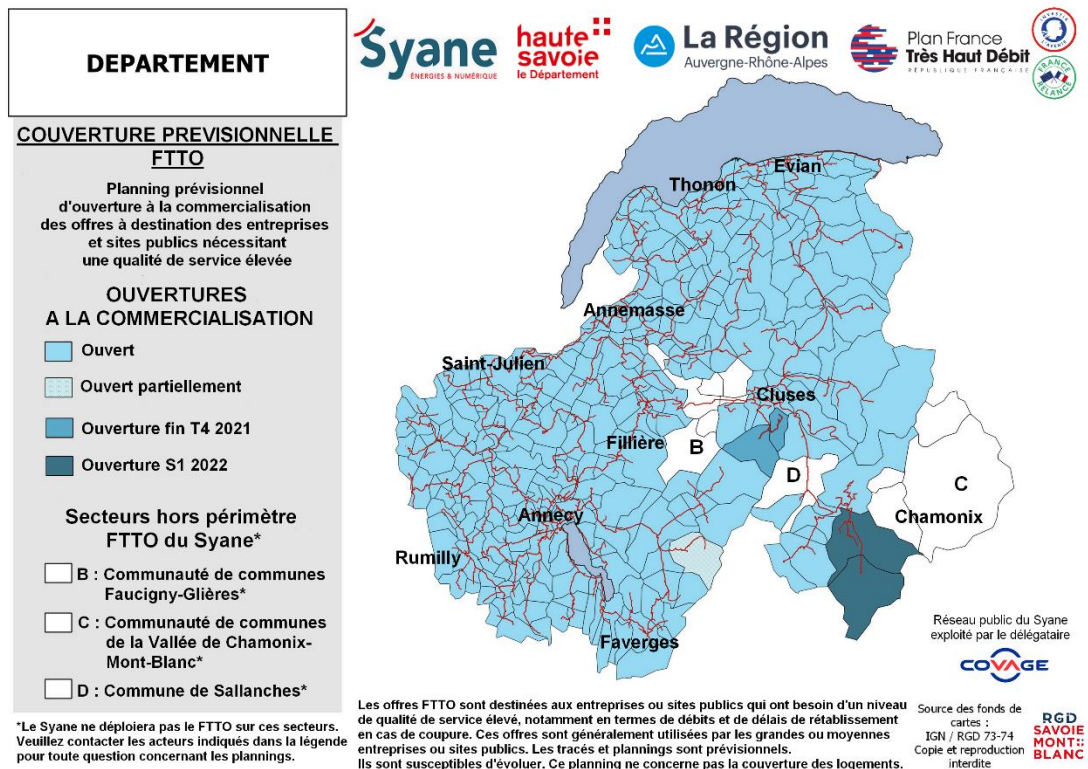
Un déploiement progressif pour les particuliers

Un objectif de 320 000 logements à couvrir par la fibre optique, avec, en complément, des opérations d'amélioration des débits internet



L'ouverture des services aux professionnels

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1^{er} semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques Très Haut Débit. Au 1^{er} trimestre 2021, plus de 99 % des zones d'activités économiques sont ouvertes à la commercialisation.



Carte prévisionnelle – juin 2021

La construction des réseaux – réseaux de collecte (FTTO)

La construction des réseaux de collecte (artères principales) s'est accélérée en 2019 et en 2020.

Chiffres clés (à fin 2020) :

- **99% du linéaire génie civil était réalisé**, soit 825 km depuis le début de la construction (sur 838 km prévus).
- **98% des câbles fibre optique étaient posés**, soit 1714 km depuis le début de la construction (sur 1752 km prévus).
- **99% des locaux techniques NRO / SRO étaient construits**, soit 173 centraux sur 175 prévus.



Les réseaux de collecte sont construits par l'entreprise Covage dans le cadre d'un marché de conception / réalisation. D'importantes négociations ont été menées et conclues en 2018 avec Covage, garantissant et sécurisant la pérennité du déploiement de la fibre optique en Haute-Savoie, avec une fin de travaux programmée fin 2021 en raison du contexte sanitaire Covid-19.

L'ouverture des services aux particuliers

Depuis 2018, le réseau public fibre optique du Syane s'ouvre progressivement aux particuliers.

La couverture des communes est partielle et indépendante des limites communales. Les choix de déploiement s'appuient sur 3 critères, en concertation avec les communes : la desserte des zones les plus denses afin d'assurer l'équilibre économique du projet, la desserte des zones où le débit internet est le plus faible, et des critères techniques liés aux infrastructures techniques existantes.

L'ouverture à la commercialisation des services se fait progressivement au fur et à mesure de la construction des réseaux, avec l'objectif de desservir 320 000 logements en 2025. Au total, ce sont près de 85 000 logements sur 85 secteurs réceptionnés qui sont couverts par le réseau public fibre optique du Syane au 1^{er} juin 2021.

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services a commencé en juin 2018 dans les secteurs où la fibre optique est opérationnelle.

DEPARTEMENT



COUVERTURE DES LOGEMENTS

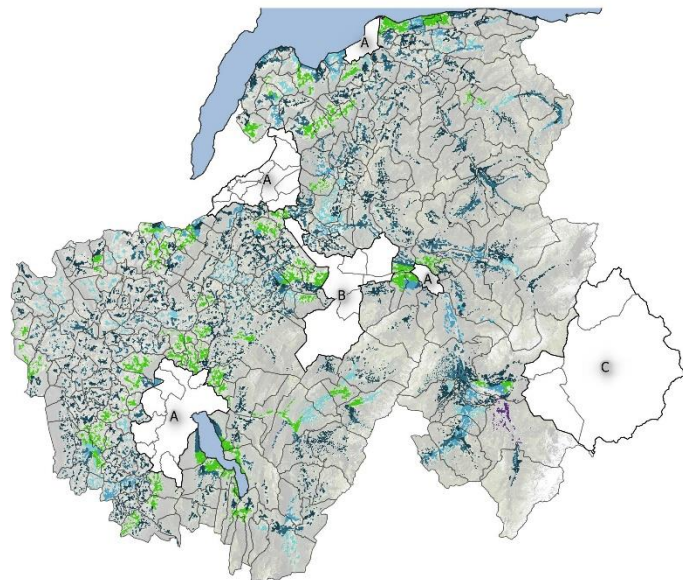
Plannings prévisionnels des ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

- A : Opérateur privé**
- B : Communauté de communes Faucigny-Glières**
- C : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix**
- Déploiement partiel ou complet
- Second semestre 2021
- Premier semestre 2022
- Second semestre 2022
- 2023-2024
- Planning non finalisé

Secteurs hors périmètre FTTH du Syane**

- A : Opérateur privé**
- B : Communauté de communes Faucigny-Glières**
- C : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix**



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le Syane ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le Syane a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le Syane peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL

Source des fonds de cartes : IGN / RGD 73-74 Copie et reproduction interdite

Carte prévisionnelle – juin 2021



La construction des réseaux – réseaux de desserte (FTTH)

La construction des réseaux de desserte est réalisée en parallèle de celle des réseaux de collecte.

Chiffres clés au 1^{er} juin 2021 :

Phase 1 : sur les 197 « poches » FTTH (fibre pour les particuliers) :

- **45% des poches sont ouvertes à la commercialisation**, soit près de 85 « poches » ouvertes
- **100% des poches ont été lancées en études ou en travaux**

Les réseaux de desserte phase 1 sont construits dans le cadre de marchés publics conclus avec les groupements SOGETREL / BENEDETTI.

Phase 2 : la phase 2 représente environ 180 000 prises à déployer, et plus de 400 poches FTTH

La seconde phase du projet a d'ores et déjà été lancée opérationnellement courant 2020 avec l'objectif de couvrir la totalité des logements du périmètre du Syane, soit près de 320 000 prises, à l'horizon 2025.

Les relevés de boîte aux lettres, étapes préalables aux études ont été **réalisés sur plus de 80 000 prises**, soit plus de 45% du périmètre phase 2.

Les réseaux de desserte phase 2 sont construits dans le cadre de la Délégation de service publique conclue avec Covage Haute-Savoie et dans le cadre de marchés publics conclus avec les entreprises, SOGETREL, SERFIM, CIRCET.

La fibre optique pour des services numériques plus performants

Les avantages de la fibre optique :

- Une connexion de haute qualité et ultra-rapide
- Evolutivité de la fibre face au développement des besoins
- Un très haut débit symétrique qui permet de bénéficier d'un même débit élevé pour envoyer et recevoir des données
- Des usages en simultané

Quelques exemples d'usages :

- Echange de fichiers volumineux et transfert de données instantané
- Loisirs en ligne (télévision haute définition, streaming, jeux vidéo...)
- Télétravail
- Nouveaux services : télémédecine, administration à distance...
- Gestion des appareils électroniques et ménagers : suivi des consommations énergétiques, domotique...





Comment se raccorder ?

Le réseau public fibre optique du Syane est exploité et commercialisé par l'entreprise privée Covage Haute-Savoie dans le cadre d'une délégation de service public.

Se raccorder à la fibre optique en 3 étapes :

1. Je souscris à une offre commerciale auprès d'un opérateur télécom présent sur le réseau public fibre optique.
2. L'opérateur choisi prend contact avec l'exploitant et réalise le raccordement de votre logement (délai moyen de 1 à 2 mois). Le coût du raccordement est généralement pris en charge par l'opérateur.
3. Une fois le raccordement effectué, l'opérateur vous prévient et vous envoie la box.

→ Attention : Votre opérateur est votre unique interlocuteur pour gérer tout type de problématique liée au raccordement. Il est le seul habilité à traiter votre dossier.

Attention : Je ne résilie pas mon abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si je souhaite garder mon numéro de téléphone fixe, mon opérateur fibre fera le nécessaire auprès de mon opérateur actuel.

Pour tester l'éligibilité d'un logement à la fibre optique ou visualiser le déploiement sur votre commune, rendez-vous sur fibre.syane.fr puis cliquer sur :

 [Éligibilité de mon logement](#)

Réseau public exploité par :



À propos de Covage

Covage est un opérateur d'infrastructures très haut débit leader depuis 2006 dans le déploiement et l'exploitation de réseaux de fibre optique en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs de services. Covage exploite aujourd'hui 46 réseaux d'initiative publique ou privée desservant les particuliers, les entreprises et les services publics, interconnectés via son réseau national de transmission. Le périmètre de Covage couvre aujourd'hui 2,3 millions de prises dont 600 000 sont en exploitation. A terme, l'ambition du Groupe est de déployer 3 millions de prises. Plus de 200 opérateurs de communications électroniques, français ou internationaux, s'appuient sur les réseaux de Covage pour fournir des services à leurs propres clients. www.covage.com - Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @Covage_News – Facebook @Covagehautesavoie



Comment se préparer à l'arrivée de la fibre optique ?

Afin de gagner du temps, vous pouvez anticiper l'arrivée de la fibre optique même si les travaux n'ont pas encore commencé :

- **Avoir une adresse valide composée d'un numéro et d'un nom de rue** est nécessaire pour souscrire, le moment venu, à une offre fibre auprès d'un opérateur. Dans le cas où vous ne posséderiez pas d'adresse valide, renseignez-vous auprès de votre mairie.
- **Pour les logements dans les immeubles collectifs et lotissements privés** (+ de 4 logements) : une convention doit être signée entre l'exploitant du réseau Covage et la copropriété / le propriétaire. Contactez votre propriétaire pour manifester votre intérêt à vous raccorder à la fibre et le sensibiliser (si ce n'est pas le cas) à la nécessité de signer cette convention. Même si le réseau n'est pas encore déployé, il est conseillé d'anticiper l'arrivée de la fibre en signant la convention lors de votre assemblée générale de copropriété. Un délai de 6 mois à 1 an est généralement constaté entre la signature et la fin des travaux dans votre immeuble.
 - ➔ Contact pour le conventionnement : conventionnement.hautesavoie@stratel.fr
- **Pour les maisons individuelles** : la fibre optique empruntera le même chemin que la ligne téléphonique. Ainsi, vous devrez fournir un passage « en bon état » sur votre propriété, c'est-à-dire pour :
 - les lignes souterraines : vérifier que le fourreau n'est pas bouché,
 - les lignes aériennes : élaguer les arbres à proximité.

Bon à savoir : l'accès à la fibre optique a été inscrit dans la loi française en 2009. Un propriétaire ne peut pas refuser le raccordement d'un logement ou d'un immeuble.

À propos du Syane

Établissement public constitué par les communes et le Département, le Syane agit pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie. A ce titre, il pilote le déploiement du réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Porteur du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique), il s'engage également par des opérations ponctuelles d'amélioration des débits et le développement des usages et services numériques. www.syane.fr - Twitter @SYANE74 - Facebook @SYANE74.